



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 14 mai 2024

En Exercice : 15 L'An Deux Mil Vingt-Quatre,
Présents : 12 Le 14 mai à dix-neuf heures et zéro minute
Votants : 14

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mai 2024, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Raymond PICARD, Maire.

Présents : MM & MMES Raymond PICARD, Maire, Christiane NEUTRE, Fabrice LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Adjoint au Maire, Catherine DENION, Ghislain des CHAMPS de BOISHÉBERT, Alain BRUNEL Barbara BELAMY, François GABRIEL, Fabien CAGNIARD, Jean BERT, Francis LETELLIER, Conseillers.

Absents excusés : Mmes MABIRE Rachel, Valérie SICOT-MOZES et Mr Lionel RIVOIRE

Ont donné pouvoir : Mme Valérie SICOT-MOZES à Mr Raymond PICARD et Mr Lionel RIVOIRE à Mme Catherine DENION

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Le Maire

- Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024
Désignation secrétaire de séance
Mr Alain BRUNEL est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 19 mars 2024 ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Révision convention de mise à disposition des locaux avec Caen la mer
- Avis sur nouvelles adhésions au Syndicat SMICO
- Avis sur retraits au Syndicat SMICO

Points d'actualités :

- Préparation élections européennes (permanences)
- Préparation Marathon du 2 juin
- Préparation brocante
- Préparation cérémonie et exposition du 7 juin
- Point sur travaux
- Point sur enquête publique ZA ENR

Délibérations :

1. Avenant n°2 convention de mise à disposition de locaux

L'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté Urbaine Caen la mer comporte une erreur de saisie de l'indice de révision. Afin d'en prendre en compte la rectification, il convient de délibérer sur cet avenant n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

-**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention MAD de locaux figurant en annexe,

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2. Avis sur nouvelles adhésions au syndicat du SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Périers-sur-le-Dan est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- **les communes de : Planquery et Trun**
- **Le Syndicat de : SIVOS Maternelle Saint André Saint Martin**

ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 24 février 2024, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions sollicitées. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à l'adhésion des communes suivantes : *Planquery, Trun* et du Syndicat suivant : *SIVOS Maternelle Saint André Saint Martin*.

3. Avis sur retraits au syndicat SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Périers-sur-le-Dan est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 février dix heures, à la salle de réunion de TRUN. Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en deuxième assemblée, *le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première convocation*, sous la présidence de M. Thierry AUBIN.

Il s'agit de délibérer sur :

les demandes de retraits depuis 2015 non actés par la Préfecture :

APPENAI SOUS BELLEME ; BAROU EN AUGÉ ; CIRAL ; LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) ; LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) ; LA FRESNAIE FAYEL ; GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes,

Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) ; LIVAROT PAYS D'AUGE (pour la partie du territoire de Fervaques) ; LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) ; MORTREE ; RESENLIEU ; SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME ; SAP ANDRE ; TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) ; TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) ; VILLIERS SOUS MORTAGNE ; ECOUCHÉ LES VALLÉES. SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS ; SAINT EVROULT DE MONTFORT ; CHAUMONT ; SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE ; LA GENEVRAIE ; BOUCÉ ; MARCHEMAISON ; FEINGS ; MÉHOUDIN ; LE PIN AU HARAS ; SÉMALLÉ ; SÉVIGNY ; ROSEL ; THUE ET MUE ; BELLOU LE TRICHARD ; MONTS D'ANAINE ; TRACY BOCAGE ; BAZOCHES SUR HOENE ; USSY ; SAINTE CERONNE LES MORTAGNES ; MOULT CHICHEBOVILLE ; ECOUVES ; ORGERES ; CHAMPEAUX SUR SARTHE ; SAI ; COULMER ;

les demandes de retraits lors de la séance du 24 février 2024 :

Terres d'Argentan ; Ri ; Ronai

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable aux retraits de communes du Syndicat SMICO

POINTS D'ACTUALITÉS

- Préparation élections européennes :

Le tableau des permanences est établi (8h – 18h).

- Préparation Marathon du 2 juin :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maxime CAGNIARD car à partir de l'an prochain il remplacera Monsieur Lionel RIVOIRE en tant que représentant de la commune. Il nous fait part que 5 000 marathoniens sont inscrits à ce jour. Le seuil de participants est donc atteint car il est limité à 5 000 concurrents. Grosse influence due au 80^{ème} Anniversaire.

Le ravitaillement sera au même emplacement que d'habitude.

Une affiche a été distribuée aux habitants pour appel à bénévoles.

Les arrêtés de circulation sont prêts et le nombre de barrières est demandé.

- Brocante :

La foire aux greniers organisée par Périers Animation se tiendra le dimanche 26 mai.

2 intervenants extérieurs également seront présents pour divertir cette journée.

- Préparation cérémonie et exposition du 7 juin :

Environ 80 soldats britanniques seront présents.

Pour la cérémonie, prévoir un micro et un « plan B » si pas de piper.

Le 4 juin, installation de l'exposition et celle-ci aura lieu le vendredi 7 et le samedi 8 juin de 14 h à 18 h et le dimanche 9 juin de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Le rangement aura lieu le mardi 11 juin à partir de 9 h 30.

- Points sur travaux :

La finition de la piste cyclable Biéville-beuville est en cours.

La date pour la pose des tables est à définir avec Caen la mer au terrain de la Dame.

La réparation des trous en formation rue de l'église est en prévision.

L'effacement des réseaux est prévu en 2025

Le pluvial rue de Plumetot est toujours en cours de solutions avec Caen la mer.

- Point sur enquête publique ZA ENR :

5 personnes ont répondu à cette enquête. Deux points forts en ressortent : le photovoltaïque et l'utilisation du bois énergie.

INFORMATIONS DIVERSES

Le remplacement de la gazinière de la salle communale est envisagé, les démarches sont en cours.
Une adhésion à la fondation du Patrimoine serait souhaitable avec l'association de Sauvegarde de l'Eglise afin de restaurer l'église de Périers et notamment les murs en arrêtes de poissons.
M. Alain BRUNEL est en charge du pluvial pour le plan communal de sécurité (PCS).
Au profit du passage en régie communale, il va être procédé à la refonte du règlement de location de la salle.
L'équipement d'une estrade et un matériel de sonorisation est en projet.

Arrivée de Mme Rachel MABIRE à 20h35

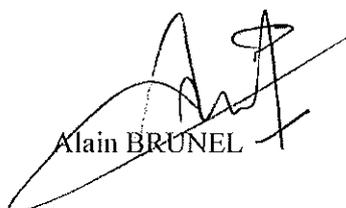
Tour de table :

- Catherine DENION a constaté que la mise en place de l'écluse rue de Mathieu a fait ralentir un peu les véhicules. Pourquoi ne pas mettre en place, à ce niveau, des potelets, des quilles, ayant le même but ? Cette réflexion sera transmise au département s'agissant d'une départementale.
- Alain BRUNEL regrette le stationnement des voitures sur toute la largeur des trottoirs empêchant ainsi la circulation des piétons, des poussettes et de son fauteuil roulant.
- Barbara BELAMY signale aussi que le stationnement sur le trottoir est gênant et dangereux pour la visibilité et la sécurité de tous, rue du Hameau.
- Francis Letellier annonce l'inauguration du site de méthanisation les 14 et 15 juin.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le mardi 18 juin 2024 à 19 h 00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance,


Alain BRUNEL



Le Maire,


Raymond PICARD